



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N°2022-198

**ARRETE PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE DE VOIRIE**

Le Maire de la Ville de LUDRES,  
Vu les articles L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,  
Vu les travaux nécessaires à la pose d'un nouveau branchement sur le réseau AEP, que doit réaliser l'entreprise SLD TP, route de Mirecourt à l'angle de la route de Fléville,  
Vu l'enregistrement travaux de la Métropole du Grand Nancy,  
Considérant qu'il est utile et nécessaire de prendre toutes les mesures appropriées pour éviter les accidents pendant la durée du chantier,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : En raison des travaux nécessaires à la pose d'un nouveau branchement sur le réseau AEP, que doit réaliser l'entreprise SLD TP, route de Mirecourt à l'angle de la route de Fléville, **du 20 au 23 septembre 2022**, la circulation route de Mirecourt entre les ronds-points des Baraques et de l'UGC Ciné Cité sera interdite dans le sens Nancy-Ludres. Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Les fouilles devront être protégées. La zone de chantier devra être protégée, réglementairement signalée et mise en sécurité. L'entreprise devra s'assurer du maintien de la voirie et des abords en parfait état de propreté. A l'issue des travaux, la zone de chantier devra être remise en état conformément au règlement de voirie de la Métropole du Grand Nancy.

**ARTICLE 2** : La signalisation adéquate en amont et en aval du chantier et les mesures de sécurité seront assurées par l'entreprise SLD TP.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** : Les services de la Police Nationale et de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUDRES, le 15 septembre 2022.



Le Maire,

Pierre BOILEAU  
Vice-Président du Grand Nancy